

COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2023
Budget Annexe Assainissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

	Fonctionnement
Recettes 2023	66 820.84 E
Dépenses 2023	31 608.43 E
Résultat de l'exercice 2023	35 212.41 E
Résultat antérieur reporté	20 000.00 E
Résultat de clôture 2023	55 212.41 E

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient les dépenses liées à la fourniture d'eau et d'électricité, à la sous-traitance auprès de Véolia, à l'entretien et réparations des réseaux, aux frais de télécommunications et aux intérêts de l'emprunt à payer.

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 15 290.66 E.

- **2) Les charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre regroupe les intérêts réglés et le rattachement des ICNE.

Ces charges s'élèvent à 3 146.77 E.

- **3) Les dépenses d'ordre (chapitre 042)**

Elles concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 13 171.00 E

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022
011	Charges à caractère général	15 290.66 E
66	Charges financières	3 146.77 E
042	Opérations d'ordre	13 171.00 E
Total des dépenses		31 608.43 E

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles correspondent aux redevances assainissement pour un montant de 53 649.84 E.

Les recettes d'ordre correspondent à la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat pour un montant de 13 171.00 E.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	20 000.00 E
70	Produits des redevances	53 649.84 E
042	Opération d'ordre	13 171.00 E
Total des recettes		86 820.84 E

2. La section d'investissement

2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2023

	Investissement
Recettes 2023	187 822.44 E
Dépenses 2023	23 654.78 E
Résultat de l'exercice 2023	164 167.66 E
Résultat antérieur reporté	397 814.16 E
Résultat de clôture 2023	561 981.82 E
Balance des restes à réaliser	-561 981.82 E
Résultat cumulé de l'exercice 2023	0.00 E

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 5 219.23 E en 2023.
Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 47 147.80 E.

- **2) Travaux (Chapitre 21)**

Les dépenses d'investissement concernent la création d'une nouvelle station d'épuration.
Les dépenses réalisées en 2023 s'élèvent à 5 264.55 E.

- **3) Dépenses d'ordre (chapitre 040)**

L'opération d'ordre correspond aux subventions d'équipement pour un montant de 13 171.00 E.

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 187 822.44.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 174 651.44 E**

- Les subventions d'Equipement reçues pour un montant de 135 150.00 E (Agence de l'Eau 90 150.00 E + DSIL 45 000.00 E).

- Le FCTVA pour 1 959.43 E

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 37 542.01 E.

- **Les recettes d'ordre 13 171.00 E**

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Compte Administratif 2023	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2023	66 820.84 E	187 822.44 E	254 643.28 E
Dépenses 2023	31 608.43 E	23 654.78 E	55 263.21 E
Résultat de l'exercice 2023	35 212.41 E	164 167.66 E	199 380.07 E
Résultat antérieur reporté	20 000.00 E	397 814.16 E	417 814.16 E
Résultat de clôture 2023	55 212.41 E	561 981.82 E	617 194.23 E
Balance des restes à réaliser		-561 981.82 E	-561 981.82 E
Résultat cumulé de l'exercice 2023	55 212.41 E	0.00 E	55 212.41 E